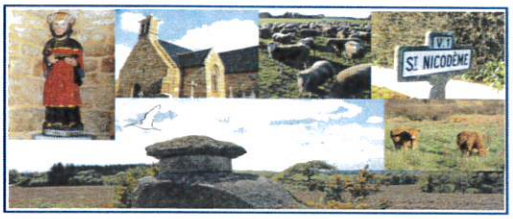
Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212203202-20260320-DELIB11_2026-DE



Département des Côtes d'Armor
Mairie de SAINT-NICODEME

N°11/2026

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, les vingt mars à 18 heures, le Conseil Municipal,
Dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence
De M. CHAMPAGNE Xavier, Maire.

Date de convocation : 20/03/2026
Date d'affichage : 24/03/2026
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de Conseillers présents :11
Nombre de suffrages exprimés :11

Présents : CHAMPAGNE Xavier, BELLEC Camille, DAVID Christian, PRAULT Véronique, DONIOU David, DAMON Martine, , PHILIPPE Christine, PINSCHOF Dimitri, TYHÉAU Dany, MÜLLER Évelyne, GUYOMARD ÉRIC, NOTTEAU Delphine, DAGORNO Philippe.

Absents : 0

Délibération 11/2026 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Xavier CHAMPAGNE, Maire ;

Après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2025
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le CFU de la commune fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 24 927.54 €
Un déficit d'investissement de 37 276.44 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire de Saint-Nicodème,
Xavier CHAMPAGNE